

Communauté de  
Communes

« Loire Semène »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMÈNE »  
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux,  
le treize décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 21

Excusés représentés : 9

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

**PRÉSENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,  
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRÉSENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY  
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU  
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

**EXCUSEE:**

Mme TARERAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

**n° 20221213\_D\_155**

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Admission en  
non-valeur et  
créances éteintes**

Pour faire suite à la liste transmise par la Trésorerie, Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir admettre en non-valeur :

- Une somme de 1 093,82 € sur le budget général concernant des créances irrécouvrables relatives à des frais d'enlèvement de véhicules (880 €) et dans les structures Famille-Jeunesse (213.82 €).
- Une somme de 4 628,20 € sur le budget Régie Assainissement concernant des créances irrécouvrables d'usagers du service Assainissement.
- Une somme de 1 221,95 € sur le budget Eau potable Régie concernant des créances irrécouvrables d'usagers du service Eau potable.

Il est proposé également d'admettre en créances éteintes :

- Une somme de 863.48 € sur le budget Régie Assainissement concernant des effacements de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire et suite à deux procédures de Liquidation Judiciaire, liées à des impayés d'usagers du service Assainissement.
- Une somme de 798.17 € sur le budget Régie Eau Potable concernant des effacements de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire et suite à une procédure de Liquidation Judiciaire, liées à des impayés d'usagers du service Eau potable.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODET

